

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 22 janvier 2024
Portant délégation de signature à Mme Laurence MARIN, Directrice générale des services et Responsable du Pôle espace public et mobilités durables, M. Christophe FAUCONNIER, Directeur, M. Christophe HATHOU, Directeur, M. Stéphane BERNARD, Directeur, M. Stéphane MÉVAUD, Directeur et M. Julien ATTARD, Directeur à Limoges Métropole
N° 24818

Mé le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 3221-4 et L. 3221-33
Mé la délibération n°22 du 22 novembre 2022 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président
CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous réserve de sa responsabilité, une délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président
CONSIDÉRANT que Mme Laurence MARIN assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle espace public et mobilités durables
CONSIDÉRANT que M. Christophe FAUCONNIER assure les fonctions de Directeur des mobilités, au sein du Pôle espace public et mobilités durables
CONSIDÉRANT que M. Christophe HATHOU assure les fonctions de Directeur de l'aménagement du territoire et de la stratégie foncière au sein du Pôle espace public et mobilités durables
CONSIDÉRANT que M. Stéphane BERNARD assure les fonctions de Directeur de l'espace public au sein du Pôle espace public et mobilités durables
CONSIDÉRANT que M. Stéphane MÉVAUD assure les fonctions de Directeur de la voirie au sein du Pôle espace public et mobilités durables
CONSIDÉRANT que M. Julien ATTARD assure les fonctions de Directeur de la propreté urbaine et de la maintenance, au sein du Pôle espace public et mobilités durables

ARRÊTÉ
ARTICLE 1er : Le présent arrêté abroge l'arrêté n°24676 du 22 décembre 2022
ARTICLE 2 : Délégation est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 3221-4 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle espace public et mobilités durables, pour la signature des documents suivants :
- Rapports d'analyse des offres des marchés publics du pôle espace public et mobilités durables
- Tout document relatif à l'analyse et la sélection des candidatures des marchés du pôle espace public et mobilités durables
- Tout acte de commande, y compris sous le régime RVOCE et toutes conditions générales d'achat de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre comprise entre le 0001 et 01 et le 0001 et 01 du pôle espace public et mobilités durables
- Ordon de mission (et tous les documents à y rapportant) concernant les agents du pôle espace public et mobilités durables, toutes son imputations au sein de la Région Nouvelle Aquitaine

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle espace public et mobilités durables

1 DOCUMENT - Publié le 1 Février 2024



ARR_SIGN_24818_MARIN.pdf
(.pdf, 157,8 Ko)

 TÉLÉCHARGER